

Décision n°2024-17

**TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA TOITURE DU MOULIN DE L'ABBAYE DU MOUTIER
D'AHUN.**

Vu la délibération n°2020/07/30 en date du 29 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président pour « *Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, si leur montant est inférieur au seuil de : 12 000€ HT* »

Considérant les travaux à réaliser sur un arêtier de la toiture,

Considérant les besoins de démoussage sur le bâtiment du Moulin,

Monsieur Le Président,

- **Décide** de valider la dépense de 9 923,81 € HT soit 11 908,57 € TTC avec la société ATTILA (87410 LE PALAIS SUR VIENNE).

Fait à Saint-Dizier-Masbaraud, le 25/07/2024

Le Président
Sylvain GAUDY

Pour le Président empêché
le Vice Président

Michèle SUCHAUD

